

MUTAGENÈSE

Le conseil d'État joue les arbitres

© 09.06.16

OGM (/tag/OGM)

Haut Conseil des biotechnologies (/tag/Haut Conseil des biotechnologies)



En partant de la droite : Yves Bertheau, Guy Kasler et Christian Vélo en quatrième position. © T.D/GFA

Une audience d'enquête avait lieu ce 9 juin 2016. Les rapporteurs ont pu écouter les experts d'un collectif associatif demandant le classement des plantes obtenues par mutagenèse comme OGM. Face à eux, les représentants du ministère de l'Agriculture ont également pu s'exprimer.

Satisfait de l'écoute. C'est le sentiment général qui émanait des représentants de neuf organisations paysannes et de la société civile à la sortie du Conseil d'État ce jeudi 9 juin 2016. Ils étaient convoqués par l'institution pour une audience d'enquête sur les plantes obtenues par mutagenèse, et plus précisément les variétés rendues tolérantes aux herbicides. L'audience de jugement devrait se tenir en septembre 2016.

Confrontation d'experts

Il y a un an, les neuf organisations ont saisi le Conseil d'État pour faire annuler l'arrêté faisant sortir les plantes obtenues par mutagenèse du champ de la réglementation sur les OGM. Lors de l'audience d'enquête, ils ont confronté leurs deux experts, Christian Vélo et Yves Bertheau, à ceux du ministère de l'Agriculture. « Un vrai débat a enfin pu avoir lieu entre les deux parties, se félicite Guy Kasler, de la Confédération paysanne. Nous n'avions pas pu l'avoir au sein du Haut-Comité des biotechnologies (HCB). »

Sur l'aspect scientifique, l'Anses a été saisi il y a un an par Ségolène Royal. Faute de données du ministère de l'Agriculture, l'agence n'a pas pu rendre ses résultats avant la seconde lecture à l'Assemblée nationale de la loi sur la biodiversité. Or un article sur l'arrêté controversé, proposé par la majorité, devait intégrer la loi sous réserve des résultats de l'Anses.

À demi-mot, Guy Kasler soupçonne le ministère de l'Agriculture d'avoir traîné les pieds volontairement pour transmettre les informations dont l'Anses avait besoin. « Le fait que l'Anses n'ait pas publié son étude a pu encourager le Conseil d'État à faire une enquête », analyse-t-il.

Les antifaucheurs s'énervent

À l'opposé, dans un communiqué du 8 juin 2016, l'association « Marre des faucheurs » fait sien du dicton : « La meilleure défense c'est l'attaque ». Elle reprend point par point les arguments avancés par le collectif d'association opposé à la mutagenèse pour exposer ses arguments. « Les agriculteurs victimes des faucheurs volontaires s'insurgent contre leur présentation fallacieuse et leurs oublis majeurs », s'emporte « Marre des faucheurs ».

Les associations de la société civile regrettaient, quant à elles, à la sortie du Conseil d'État que les débats aient porté sur les seuls aspects scientifiques, et pas sur l'éthique. Cela satisfera-t-il les pro-OGM, eux qui demandent régulièrement de dépassionner le débat ?



Tanguy Dhelin
Journaliste Web